Circulaire 8275





Recrutement d'un formateur interne (H/F/X) avec une expérience dans l'enseignement spécialisé (à mi-temps)

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 21/09/2021 au 13/10/2021
Documents à renvoyer	non
Information succincte	Circulaire relative au recrutement d'un formateur interne (H/F/X) pour l'Institut de la Formation en cours de Carrière
Information succincte	

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement		
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire	Hautes Ecoles Universités	
Ens. officiel subventionné			
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel			

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS

Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les organisations syndicales

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Institut de la Formation en cours de Carrière (IFC) - Lise-Anne HANSE - Présidente du Conseil d'administration

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
RE Jessica	Institut de la Formation en cours de Carrière	jessica.re@cfwb.be
dell'Aquila Francesco	Institut de la Formation en cours de Carrière	francesco.dellaquila@cfwb.be

Madame, Monsieur,

L'Institut de la Formation en cours de carrière (IFC) recherche un formateur interne (H/F/X) avec une expérience dans l'enseignement spécialisé.

Dans le cadre de ce congé pour mission, le formateur, la formatrice sera chargé-e de participer à la préparation des formations et d'assurer celles-ci, sur les thématiques reprises ci-dessous, pour une charge à mi-temps à partir de janvier 2022.

A titre principal, les formations portent sur :

- o Préparer concrètement et mettre en œuvre un processus d'intégration ;
- o Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage/ plan individuel d'apprentissage) ;
- o Le climat scolaire ;
- o Le métier d'enseignant : représentations, changement de posture et identités professionnelles ;
- o Boite à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement.

A titre complémentaire et sur la base de son expérience professionnelle, le formateur, la formatrice pourrait contribuer également à d'autres formations.

Les détails de ce recrutement figurent dans le profil de fonction joint en annexe.

Les candidat.e.s intéressé.e.s sont priés d'envoyer une candidature au plus tard le 13 octobre 2021 par l'intermédiaire de l'interface dédiée et référencée dans la section « Pour introduire votre candidature » du profil de recrutement.

En vous remerciant de votre intérêt.

Lise-Anne Hanse,

Administratrice générale de l'Enseignement

(O.I.P. de type B, créé par le décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres PMS et portant création de l'Institut de la formation en cours de carrière – M.B. du 30 août 2002)

RECHERCHE

Un formateur (H/F/X) avec une expérience dans l'enseignement spécialisé (à mi-temps)

Contexte de la fonction

L'IFC est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour :

- les formations en cours de carrière interréseaux des membres du personnel des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé et des agents des CPMS organisés ou subventionnés par la FWB (Décrets 11/07/2002);
- les autres formations décidées par le Gouvernement (Décret 11/07/2002 art.26) ;
- la formation initiale des directeurs, volet commun à l'ensemble des réseaux (Décret du 14/03/19) ;
- la formation initiale et en cours de carrière des membres du service général de l'Inspection (Décret du 10/01/2019) ;
- la formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur et des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitudes pédagogiques ou le certificat de cours normaux techniques moyens (Décret 30/04/2009 art. 25);
- la formation initiale, d'insertion professionnelle et en cours de carrière des délégués au contrat d'objectifs/directeurs de zone (Décret du 13/09/2018) ;
- la formation des Conseillers au soutien et à l'accompagnement (décret du 27/03/2019)
- les formations donnant accès à des fonctions de sélection et de promotion pour le réseau de la Communauté française à l'exception des fonctions de directeur telles que visées à l'article 2, § 1er, 1° du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs.

L'IFC doit également procéder à l'évaluation de chacune de ces missions. Il rédige et publie un rapport annuel d'évaluation pour chacune de ses actions de formation.

L'Institut est dirigé par un Administrateur général, désigné par le Gouvernement, sous l'autorité du Conseil d'administration et du Bureau. Il est actuellement composé d'une équipe d'une soixantaine de personnes réparties au sein de différents services.

Pour assurer les formations, l'IFC fait appel soit à des <u>formateurs-trices internes</u>, soit à des organismes de formation via des procédures de marché public, soit à des institutions partenaires via des conventions de collaboration.

La désignation est pour 1 année renouvelable.

Contenu de la fonction

Le formateur, la formatrice sera chargé-e de participer à la préparation des formations et d'assurer celles-ci, sur les thématiques reprises ci-dessous, pour une charge à mi-temps à partir de janvier 2022.

A titre principal, les formations portent sur :

- o Préparer concrètement et mettre en œuvre un processus d'intégration ;
- o Le PIA (Plan individualisé d'apprentissage/ plan individuel d'apprentissage) ;
- o Le climat scolaire;
- o Le métier d'enseignant : représentations, changement de posture et identités professionnelles ;
- o Boite à outils et ressources pour mes débuts dans l'enseignement.

A titre complémentaire et sur la base de son expérience professionnelle, le formateur, la formatrice pourrait contribuer également à d'autres formations.

Conditions à remplir

- Être membre du personnel enseignant <u>nommé(e) ou engagé(e) à titre définitif (au moins à mi-temps)</u>;
- Avoir 5 ans d'ancienneté de service ;
- Être dans les conditions définies de l'article 6 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions et avoir l'autorisation de son pouvoir organisateur ;
- Adhérer aux enjeux actuels de l'école et de ses acteurs en lien avec le Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- Capacité à s'investir dans l'apprentissage de nouvelles connaissances et dans de nouveaux outils de travail ;
- Motivation à travailler en interréseaux ;
- Être en mesure de se déplacer de façon autonome sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Compétences spécifiques et techniques

- Preuves de l'expertise théorique et pratique des sujets traités en lien avec les thématiques de formation visées ;
- Connaissance de l'organisation de l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Connaissance de la législation scolaire ;
- Excellente connaissance des enjeux du Pacte pour un Enseignement d'excellence ;
- Excellente capacité d'expression et de rédaction ;
- Pratique courante des logiciels de bureautique (Word, Excel et Powerpoint en priorité) et capacité à s'approprier des nouveaux outils numériques.

Compétences génériques et comportementales

- Aptitude à partager le travail et à collaborer avec d'autres personnes ;
- Aisance relationnelle;
- Regard réflexif sur ses pratiques ;
- Autonomie et capacité d'initiative, sens de la créativité ;
- Rigueur dans le travail, organisation efficace des tâches ;
- Sens du service public ;
- Adaptation aux situations imprévues et aux surcharges ponctuelles de travail ;
- Volonté de partager avec d'autres membres du personnel ses expériences en matière d'enseignement.

Atouts

- Expériences en matière de formation d'adultes ;
- Expériences en matière de formation des membres du personnel de l'enseignement ;
- Expérience utile en lien avec les thématiques de formation visées ;
- Intérêt pour des projets pédagogiques innovants ;
- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (master/licence) en sciences de l'éducation ou de son équivalence reconnue par le service de l'équivalence des diplômes de la Communauté française au moment de la candidature ;
- Expériences éventuelles de collaboration en lien avec les thématiques de formation visées.

Conditions de travail

- Lieu de travail : Le lieu de travail n'est pas fixé à Namur. La résidence administrative est fixée au domicile du formateur, qui est amené à se déplacer sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour dispenser les formations dont objet. Des temps de travail collectif pour la préparation de la formation et des réunions entre formateurs notamment ou avec les pédagogues de l'IFC ont lieu dans les bureaux de l'IFC (Namur) de manière ponctuelle. Néanmoins, les formateurs internes ne disposent pas d'un bureau au sens classique du terme dans les locaux de l'IFC.
- Salaire : la rémunération est identique à votre rémunération dans l'enseignement si vous êtes enseignant(e) nommé(e) ou engagé(e) à titre définitif.
- Frais de déplacement : l'IFC rembourse les frais de déplacement domicile-lieu de formation ou domicile- IFC (si une réunion est prévue à Namur).
- Congés scolaires: les congés scolaires sont d'application pour les formateurs internes de l'IFC. Cependant, pour ce qui concerne le congé d'été, les formateurs internes peuvent être amenés à travailler la première semaine du juillet ainsi que la dernière semaine du mois d'août.

Pour introduire votre candidature :

Les dossiers de candidature, portant impérativement la référence « $\underline{IFC-FI}$ « $\underline{spécialisé}$ » - $\underline{2021}$ », doivent être envoyés au plus tard le 13 octobre 2021 par le biais du lien suivant :

- http://www.ifc.cfwb.be/fispecialise2021
- Pour être prise en considération, votre candidature à cette fonction devra comporter :
 - une lettre de motivation ;
 - un CV complet détaillant le parcours scolaire et l'expérience professionnelle acquise ;
 - la copie de votre (vos) principaux diplôme(s).

<u>Sur la base des lettres de motivation</u>, <u>des curriculum vitae et du nombre de candidatures recevables</u>, <u>le jury de sélection se réserve le droit de limiter le nombre de candidatures</u>.

Les personnes dont la candidature a été retenue seront invitées à un entretien le 16 novembre 2021 – l'horaire exact vous sera communiqué par courriel ;

Le ou la candidat-e retenu-e par le Bureau de l'IFC sera invité-e à commencer sa mission au plus tôt le 3 janvier 2022.

Pour tout renseignement complémentaire, les personnes de contact sont :

- Pour les aspects pratiques et organisationnels : Jessica Re (jessica.re@cfwb.be) ou Mary-Anne Gohy (mary-anne.gohy@cfwb.be)
- Pour les aspects pédagogiques : Francesco Dell'Aquila (<u>francesco.dellaquila@cfwb.be</u>)